



Nature Québec

sensible à tous les milieux
www.naturequebec.org



« Historical context – Current issues – SL/GL Design and implement an Ecosystem approach Managing for boundary and transboundary waters »

Présenté par Marc Hudon de Nature Québec (UQCN)

Le 8 mai 2006, Lac Leamy, Gatineau

D'abord je tiens à remercier les responsables pour le Projet de recherche du Conseil privé de m'avoir invité à faire une allocution sur un sujet qui nous interpelle tous. Je parlerai de l'expérience vécue par les intervenants du Québec dans leur travail conjoint avec les partenaires de l'amont et de l'aval du bassin Grands Lacs / Saint-Laurent.

Depuis près de 25 ans, Nature Québec (UQCN) intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes œuvrant pour le développement durable de l'environnement, l'UQCN travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la Loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la Loi fédérale sur la protection de l'environnement, la Loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Nature Québec est reconnue pour ses interventions objectives et professionnelles, mais également pertinentes, exigeantes et efficaces.

Je crois que tous les intervenants à l'intérieur du bassin SLGL, reconnaissent l'éveil des populations envers la qualité de leur environnement immédiat et de l'environnement plus « at large ». Les gouvernements pour leur part, s'ajustent tant bien que mal à répondre à cet éveil collectif en constante évolution; parmi ces ajustements figurent la mise en place d'Ententes, d'Études et/ou de Plans d'actions. Cependant, pour tous ces gestes « concrets », aussi pertinents soient-ils, très peu d'intégration ou vue d'ensemble n'y est préalablement accordé. Ainsi, sur une telle échelle de grandeur comme celle du Bassin des GLSL, plus souvent qu'autrement, la main droite ne sait pas ce que fait la main gauche. La coordination entre les parties est quasi inexistante sinon impossible, les initiatives d'un côté comme de l'autre ne se rejoignent pas (RAPs, ZIPs, AOCs, CBV, ZPM, etc) et les communications avec le public sont en silos, ne faisant référence à aucune approche globale.

Les enjeux concernant les Grands Lacs et le Saint-Laurent se précisèrent il y a des décennies à une époque où les gouvernements travaillaient indépendamment sur leur territoire respectif. Ces

enjeux furent adressés selon les lois et façons de faire du temps sans l'appui véritable d'une population bien occupée ailleurs.

Au fil des ans, une population composée de « Baby Boomers » soucieux de leur qualité de vie, inquiétés par l'état dégradé de l'environnement, les efforts mitigés de prise en charge par les « Usagers » (industries, municipalités, etc), les messages d'alerte des groupes environnementaux (local, national, international), s'interrogeât alors sur son rôle, son droit de parole et sur la façon dont les gouvernements en tenaient compte. Ces « Baby Boomers » remirent en question les façons de faire des gouvernements jugés trop lents à s'ajuster et souvent dépassés par la vitesse et par la conjoncture des choses. S'en suivit une évolution grandissante de nombreux outils de gestion, plans de réhabilitation, études, etc réalisés par les gouvernements pour tenter de répondre aux besoins et attentes du milieu, en voici quelques exemples sur pour la région des GL :

- L'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs
- L'Accord Canada-Ontario
- Le Plan d'action des GL,
- Les Remedial Actions Plans / Areas of concerns
- L'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des GL/SL
- Great Lakes Regional Collaboration
- Étude sur le lac Ontario,
- Étude sur la voie navigable du système GL/SL
- Étude sur Upper Great Lakes, etc.

Et au Québec :

- Le Plan d'action Saint-Laurent, SLV 2000, le Plan Saint-Laurent
- Le Plan de gestion des zones côtières
- Les Zones de protection marine, comités ZIP, comités de Bassin
- La Politique nationale de l'eau du Québec
- Le Plan de gestion intégré du Saint-Laurent
- La gestion par bassin versant

Au Québec, le fleuve Saint-Laurent qui est composé de 75 % de l'eau des Grands Lacs à la hauteur de Montréal, traverse l'ensemble du territoire d'ouest en est pour finir sa course dans l'océan Atlantique et ce faisant, pose une dynamique totalement différente de celle en milieux lacustres.

Le travail de la CMI et de son Conseil international de contrôle pour la gestion des débits de l'eau tente de répondre équitablement et en temps opportun à l'ensemble des usagers du lac Ontario et du SL fluvial. L'expérience démontre qu'on ne peut toujours utiliser les mêmes mesures de mitigation pour répondre aux besoins des mêmes usages sur le fleuve et sur le lac Ontario. La même logique s'applique aussi pour l'ensemble des GL en relation au fleuve Saint-Laurent. Nous devons aussi nous rappeler que la portion aval du système GLSL hérite constamment des problèmes non résolus en amont.

Parmi les principaux usages que se partagent les populations faisant partie intégrale de l'Écosystème Saint-Laurent/Grands Lacs, figurent :

- La production hydro-électrique
- La Navigation de plaisance,
- La pêche commerciale et sportive
- La baignade
- Le récréo-tourisme
- Prises d'eau potable
- La navigation commerciale, etc.

S'y ajoutent les usagers « environnementaux » présents de façon éparse un peu partout à l'intérieur de l'écosystème comme :

- les habitats,
- les milieux humides
- la faune
- La flore, etc.

Un vent de changement positif dans les façons de faire des gouvernements et décideurs dans le bassin GLSL a débuté il y a quelques années avec les efforts de la CGL, la CMI, le CGGL qui ont choisi de faire usage de « comité multisectoriel aviseur » afin d'analyser et de les conseiller sur différents dossiers d'importances qu'ils avaient à adresser.

Je cite à titre d'exemple : le « Water resource development support system, l'étude du LOSL, l'Annexe à la Charte des Grands Lacs, la GLRC, et la révision de l'AQEGL.

Cette nouvelle façon de prendre en continu les préoccupations et avis du milieu sur des enjeux d'importance, ne se substitue pas à des « audiences publiques » mais témoigne de la volonté des décideurs de mieux intégrer en amont du processus, les commentaires et idées de représentants des différents secteurs d'activités incluant ceux des groupes environnementaux de l'ensemble du bassin.

Cette démarche permet aussi d'améliorer grandement les concepts d'action ou de gestion envisagés par les gouvernements et/ou décideurs en vue d'en faciliter la compréhension par les intervenants concernés, le grand public et leur éventuelle mise en œuvre. La démarche représente un pas en avant sur l'usage traditionnel des consultations populaires sous forme de « soirée d'information » où, plus souvent qu'autrement, la frustration était au rendez-vous.

Cette nouvelle façon de faire requiert cependant des appuis financiers importants pour soutenir les efforts de travail des participants sur une base efficace, les déplacements, à l'effort de communication et de transparence dans les différents milieux pendant la durée des mandats et à la traduction français-anglais (autres...) de la documentation.

Au Québec, le Plan de gestion intégré du Saint-Laurent annoncé il y a 4 ans, a aussi bénéficié de cette approche qui le mènera à sa phase de mise en œuvre de façon graduelle dans le cadre du

Plan d'action Saint-Laurent 2005-2010 et intégrera tout ce qui touche de près ou de loin le Saint-Laurent, incluant entre autres, je crois, une participation des acteurs de l'amont et des Premières Nations.

Plus récemment et en cours actuellement dans les Grands Lacs, une « Great Lakes Future Roundtable » piloté par « Pollution Probe » grâce au soutien initial de Joyce Foundation favorise la participation d'un regroupement de gens de différents milieux à travers le bassin afin de définir une proposition de vision commune pour agencer les futures actions sur l'ensemble du bassin.

Pour tous ces exemples, voici quelques-uns des facteurs déterminants pour leur succès :

- Les paliers de gouvernements doivent se compléter et non se nuire.
- La gestion de l'eau doit demeurer le plus près possible des utilisateurs sans nécessairement retirer le droit de gestion approprié que doit faire chaque palier de gouvernement
- Il y a des façons de faire différentes permettant d'atteindre les mêmes objectifs.
 - l'élargissement équilibré de la représentativité géographique et multisectorielle du noyau de travail ;
 - le soutien financier adéquat pour atteindre les objectifs ;
 - la reconnaissance explicite que les Grands Lacs et le Saint-Laurent sont indissociables ;
 - le respect de tous les points de vue ;
 - l'équité dans le fardeau d'adaptation ;
 - obtenir, analyser et Intégrer en continue les informations sur l'ensemble de l'écosystème.
- L'approche écosystémique pour les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent, l'estuaire et le golfe est relativement nouvelle.
- De la communication et du travail de sensibilisation en continu.
- L'usage du Conseil canadien des ministres de l'environnement dans la définition des outils à l'échelle du pays.
- Reconnaître le Québec et l'Ontario au même titre que les 8 États américains et donc les intégrer dans l'analyse, élaboration et la prise de décision.
- Le développement d'une gestion adaptative transparente.
- Le respect de la capacité de résilience de l'écosystème et de ses composantes.

Finalement, les changements climatiques sont à notre porte et pour le Québec comme pour ses voisins de l'amont et aval, cela signifie des conséquences qui impliqueront des ajustements importants quant aux décisions à prendre pour s'y adapter.

Le rehaussement du niveau de l'eau de l'océan Atlantique a commencé à se faire sentir et cause actuellement des problèmes d'érosion majeurs sur les côtes de l'Estuaire et du Golfe du Saint-Laurent. La hausse du niveau de l'eau signifie aussi que la limite de la montée de l'eau salée dans le Saint-Laurent avec le jeu des marées située actuellement à l'extrémité Ouest de l'Île d'Orléans va éventuellement migrer vers l'amont et pourrait contaminer les prises d'eau potable de

plusieurs municipalités riveraines. Ce processus sera d'autant accéléré si les apports d'eau douce des Grands Lacs diminuent de leur côté.

La CMI avec son expertise et sa crédibilité se situe au cœur des décisions par son influence afin d'assurer l'équité entre l'amont et l'aval en regard au fardeau d'adaptation, de mettre en oeuvre une forme de « gestion adaptative moderne », et « assurer » au Québec comme pour l'amont, la qualité et les quantités de l'eau des GL pour l'ensemble des usages y compris l'environnement. Bien que la limite « historique » géographique des effets physiques de la régularisation du niveau de l'eau du Saint-Laurent se situe à Trois-Rivières (Québec), la population des municipalités en aval y compris la ville de Québec sont particulièrement conscients au rôle de la CMI, apprécient son travail et s'attendent à une écoute et collaboration efficace comparée à l'absence « obligée » par les années passées. Ce n'est en fait que tout récemment dans l'histoire de la CMI, qu'une large portion des populations riveraines au Québec s'est conscientisé à l'existence de cette organisation « internationale » et l'importance du rôle qu'elle détient sur leurs usages relativement à la gestion de la qualité et indirectement des volumes d'eaux provenant des Grands Lacs. Cela, contrairement aux « stakeholders québécois », qui eux, dépendamment de l'usage qu'ils font de ces eaux, ont un lien de travail « établi » avec la CMI et ses entités sur ces deux enjeux particuliers. La CMI a le devoir de répondre à leurs attentes et se manifester beaucoup plus régulièrement qu'elle ne l'a fait par les décennies passées.

La nouvelle organisation regroupant les villes riveraines dans le bassin GLSL, « l'Alliance internationale des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent » représente aussi une l'évolution de l'intégration des besoins d'une catégorie d'utilisateurs soient les villes et municipalités riveraines du bassin dont Québec et Montréal font partie.

Une telle alliance si elle demeure à l'écoute des populations qu'elle dessert, sera elle aussi d'une aide précieuse à sensibiliser, aider à contrer et/ou minimiser les impacts négatifs et cumulatifs des variations climatiques.

(Un mot sur Devil's Lake et sur l'avenir : Devant l'inaction des deux gouvernements fédéral à répondre aux attentes de la population concernée des deux pays voulant une étude approfondie des impacts avant de poser un geste irréversible, la possibilité devrait être examinée afin que la population appuyée par un mécanisme style pétition internationale très large, ait le pouvoir en cas ultime, de donner un mandat directement à la CMI). Qui paierait la facture...

Voilà donc des idées que je vous transmets au nom de Nature Québec, espérant qu'ensemble, nous puissions continuer le travail de réflexion afin de nous adapter équitablement et respectueusement pour le maintien et l'amélioration de l'ensemble des composantes de l'écosystème Saint-Laurent/Grands Lacs.

PS : Éviter de tenir des consultations publiques simultanément à travers l'ensemble du bassin (ie : Annexe et LOSL, same dates, same time, same location)

Marc Hudon , responsable des dossiers Grands Lacs Saint-Laurent
Nature Québec / UQCN